



Strasbourg, le 21 mai 2025

CDCT(2025)06

COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

14^e réunion plénière

Mardi 20 mai (09h30) – mercredi 21 mai (17h30)

Strasbourg, Conseil de l'Europe

Agora, salle G03

LISTE DES DÉCISIONS

Le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT), lors de sa 14^e réunion plénière tenue les 20 et 21 mai 2025 à Strasbourg, sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie), a décidé de :

1. Ouverture de la réunion

Ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopter l'ordre du jour.

3. Communication du Président, des délégations et du Secrétariat

Prendre note des informations fournies par le président, M. Nicola PIACENTE, sur les activités qui ont eu lieu depuis la dernière réunion plénière du CDCT en novembre 2024, notamment l'adoption par le Comité des Ministres des nouvelles [Lignes directrices sur les stratégies de poursuite de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme](#) en février 2025 et les mesures supplémentaires prises concernant certaines autres lignes directrices et recommandations. M. Piacente a également informé la plénière de sa présentation du Protocole d'amendement à la Convention pour la prévention du terrorisme (CETS n° 196) à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), en vue de la préparation et de l'adoption par l'APCE d'un avis sur le projet de Protocole d'amendement. La présentation a été bien accueillie par la commission, qui a réagi positivement. Passant à d'autres activités d'intérêt, M. Piacente a mentionné la participation du CDCT à une réunion d'experts organisée par le Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), le Département fédéral suisse des affaires étrangères et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies (CTED) sur [les aspects de l'état de droit et des droits humains liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins de lutte contre le terrorisme](#).

Prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, sur l'état d'avancement et les prochaines étapes concernant l'adoption du projet de Protocole d'amendement à la STCE n° 196. M. Chiaromonte a expliqué qu'après la dernière réunion plénière, le Secrétariat a transmis le projet de Protocole d'amendement et le Rapport explicatif au Comité des Ministres pour suivi, qui l'a transmis à l'Assemblée parlementaire pour avis. L'APCE est en train de préparer cet avis et l'adoptera au cours de la semaine du 23 juin. Le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la coopération juridique (GR-J) examinera le projet de Protocole d'amendement et l'avis de l'APCE le 2 juillet 2025. Le Comité des Ministres se prononcera sur l'adoption du Protocole d'amendement et, éventuellement, sur la date d'ouverture à la signature le 9 juillet 2025. En outre, M. Chiaromonte a informé la plénière que les communications relatives au projet de Protocole d'amendement envoyées par le Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste à l'APCE et au Comité des Ministres à la fin du mois de mars 2025 ont été distribuées à toutes les représentations permanentes, accompagnées de la réponse du CDCT de novembre 2024. En ce qui concerne les autres développements récents présentant un intérêt pour les travaux du CDCT, il a rendu compte de la réunion tenue le 24 avril 2025 par le Secrétaire Général avec les présidents des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, à laquelle le Secrétariat a participé au nom du CDCT. Cette réunion était axée sur les moyens par lesquels l'organisation peut contribuer à remodeler et à renforcer la démocratie en Europe, une initiative phare du Secrétaire Général Alain Berset. En outre, le 14 mai 2025, M. Chiaromonte a participé à la réunion du groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur le terrorisme (aspects internationaux, COTER) sur la question de «

l'extrémisme violent transnational et le terrorisme à motivation politique et idéologique ». Enfin, la plénière a été informée que la présidence du Comité des Ministres était transférée du Luxembourg à Malte.

Prendre note des informations fournies par la Türkiye, qui ont résumé la décision de désarmement et de dissolution du PKK et rappelé que toutes les structures de l'organisation terroriste, y compris les YPG/« SDF », doivent se conformer sans condition à cette décision. Prendre également note des informations fournies par la Türkiye concernant la nouvelle structure de la Coalition mondiale contre Daech, qui comprend désormais trois groupes de travail régionaux (Irak et Syrie, Afghanistan et Afrique) et trois groupes de travail thématiques (déplacements des terroristes, financement et communications), en soulignant que la Türkiye codirigera le groupe de travail sur les déplacements des terroristes, ainsi que le groupe diplomatique Daech-Afghanistan, qui devrait s'aligner sur la Coalition.

Prendre note des informations fournies par la Suisse concernant la [note d'orientation sur la définition du « terrorisme » dans la législation pénale nationale](#) publiée par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Prendre note des informations fournies par la Finlande concernant l'attaque à l'arme blanche perpétrée le 20 mai 2025 dans une école par un garçon de 16 ans, qui a blessé trois filles camarades de classe et semble les avoir délibérément prises pour cible, et exprimer sa sympathie au peuple finlandais.

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023 – 2027)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement global des activités en cours dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023-2027).

Concernant les propositions formulées par le Bureau du CDCT à l'issue de la réunion du 9 avril 2025 :

- Approuver le lancement de l'activité 1.3 visant à élaborer un « Projet de recommandation sur les mesures non pénales qui pourraient être utilisées contre les groupes extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme » et de l'activité 3.4 concernant l'élaboration d'un « projet de recommandation relative aux mesures destinées aux jeunes soupçonnés de participation à des activités terroristes », avec une date limite provisoire fixée à la fin de 2026 ;
- Suspendre la mise en œuvre de l'activité 1.7 sur « l'Analyse de bonnes pratiques en matière de stratégies de tromperie et de détection, afin de prévenir un attentat ou un voyage à des fins terroristes » dans le cadre de la stratégie actuelle, comme prématurée ; et
- Reporter l'activité 2.7 sur « l'Analyse de la situation et des derniers développements concernant les combattants terroristes étrangers » compte tenu de l'évolution de la situation en Syrie.

5. Analyse des facteurs à l'origine de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme (activité 1.1 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par l'expert indépendant, le professeur Paul GILL (University College London), sur les travaux réalisés dans le cadre de ladite analyse. Le professeur Gill a présenté les données pertinentes recueillies sur les facteurs favorisant l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, tout en mettant en évidence des indicateurs du

terrorisme et des facteurs de protection. Son exposé a porté sur divers facteurs examinés dans le cadre de l'étude, tels que le degré d'implication des adolescents dans l'extrémisme violent et l'impact des troubles mentaux et neurodéveloppementaux sur les attitudes et les comportements extrémistes violents. Les délégations ont également eu un échange de vues très fructueux et actif avec le professeur Gill sur différents aspects de son exposé.

6. Recommandation sur la lutte contre la promotion du terrorisme et de la radicalisation sur internet, y compris sur les réseaux sociaux (activité 1.2 de la Stratégie)

Organiser un échange de vues avec la présidente du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de recommandation (CDCT-RAD), Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), et l'expert indépendant, M. David WELLS. M. Wells a fourni des précisions sur les questions couvertes par chaque domaine thématique évoqué dans le projet de recommandation, en soulignant les modifications apportées à la suite des commentaires formulés par les membres du groupe de travail sur un texte précédent. Mme Vișoiu a informé la plénière des progrès réalisés lors des deux réunions du CDCT-RAD organisées les 4 et 5 décembre 2024 à Strasbourg et les 17 et 18 mars 2025, à Paris, notamment l'accord conclu sur la tenue de consultations avec plusieurs forums multipartites, dont le Global Internet Forum to Counter Terrorism (GIFCT), Tech against terrorism, la Global Network Initiative, le Christchurch Call et d'autres. Elle a également fourni des informations sur les activités à venir, notamment la révision du libellé du projet de texte afin de mieux l'aligner sur les normes du Conseil de l'Europe en la matière. En ce qui concerne les prochaines étapes, le texte révisé sera examiné par le CDCT-RAD lors de sa prochaine réunion, qui se tiendra à Paris le 23 juin 2025, et le projet de recommandation finalisé devrait être présenté au CDCT lors de sa session plénière d'automne.

7. Analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes (activité 1.4 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par l'expert indépendant, M. David Wells, et le Secrétariat sur la révision du projet de rapport à la suite des observations présentées par la délégation de la Türkiye.

Examiner et approuver le document intitulé « Analyse des modèles émergents de détournement des technologies par les acteurs terroristes » et charger le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour examen.

8. Recommandation sur la poursuite des infractions terroristes et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le cadre de conflits armés (activité 2.4 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par les coprésidents du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de recommandation sur la poursuite des infractions terroristes et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le cadre de conflits armés (CDCT-IHL), M. Nicola PIACENTE et Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), concernant les résultats de la première réunion du CDCT-IHL, qui s'est tenue à Paris les 13 et 14 mars 2025. Mme Kairamo, qui a présidé la première réunion, a fourni des informations sur les principales décisions du CDCT-IHL, parmi lesquelles celles de se concentrer uniquement sur les conflits armés non internationaux, de promouvoir l'idée de poursuites cumulatives, lorsque cela est applicable, et de distribuer à tous les membres du CDCT un questionnaire afin de recueillir davantage de données sur les pratiques nationales qui pourraient éclairer le futur projet de recommandation. Elle s'est également félicitée de l'intérêt portée à cette initiative, comme en témoigne le nombre d'expert(e)s de grande qualité désigné(e)s pour participer au groupe de travail, dont la prochaine réunion se tiendra à Paris les 23 et 24 septembre 2025.

9. Lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme (activité 3.1 de la Stratégie)

Organiser un échange de vues avec l'experte indépendante, Dr Katherine BROWN (Université de Birmingham), sur les aspects de fond du projet de lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme, tel que révisé à la suite des discussions avec le Bureau. Dr Brown a présenté les grands principes qui sous-tendent le projet de texte, qui comprend également des éléments d'information recueillis lors d'entretiens avec des expert(e)s des États membres qui ont exprimé leur intérêt à contribuer davantage au processus d'élaboration. Elle a également souligné que l'objectif de ces lignes directrices est de favoriser le bien-être des femmes ayant des liens avec le terrorisme afin de réduire le risque de récidive et, partant, de renforcer la sécurité des États membres.

Examiner et approuver le texte du projet de lignes directrices, tel que modifié à la lumière des observations formulées par les délégations, et charger le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres pour examen.

10. Lignes directrices relatives aux programmes de (ré)insertion pour les enfants affectés par le terrorisme (activité 3.2 de la Stratégie)

Organiser un échange de vues avec l'experte indépendante, Mme Cecilia POLIZZI, sur le projet de lignes directrices relatives aux programmes de (ré)intégration des enfants affectés par le terrorisme, tel que révisé sur la base des contributions du Bureau. La discussion a porté sur des questions liées à la terminologie et à la portée du projet de lignes directrices, ainsi que sur certains principes applicables et mesures spécifiques proposées.

Examiner et discuter le projet de texte des lignes directrices. L'approuver avec certaines modifications proposées par les délégations et charger le Secrétariat de le soumettre au Comité des Ministres pour examen.

11. Réseau de Points de contact pour l'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les conclusions de la 7^e réunion du Réseau, qui s'est tenue le 11 février 2025 à Strasbourg, et les plans pour la prochaine réunion, qui se tiendra les 17 et 18 juin 2025 et portera sur la préparation du projet de lignes directrices relatives aux services d'aide et à d'autres mesures pour les victimes du terrorisme (activité 3.7 de la Stratégie). Un premier projet a déjà été élaboré avec l'aide de certains membres du Réseau et distribué pour commentaires avant la prochaine réunion. La plénière a également été informée des sujets qui devraient être couverts par le projet de lignes directrices, en l'état actuel de son élaboration.

12. Réseau 24/7 de Points de contact sur les combattants terroristes étrangers

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur la 12^e réunion du Réseau, qui s'est tenue le 12 décembre 2024 à La Haye, sous l'égide d'Europol, et des plans pour la prochaine réunion prévue en septembre 2025.

13. Questions diverses

Prendre note que 32 des 49 profils pays existants datent de plus de cinq ans, certains remontant même à 2005, tandis que les profils de trois membres sont complètement inexistantes. Les délégations ont été invitées à consulter leurs profils respectifs [sur le site web du CDCT](#) et à les préparer ou les mettre à jour, avec l'aide du Secrétariat si nécessaire.

14. Préparation de la 15^e réunion plénière du CDCT

Tenir sa 15^e réunion plénière à Strasbourg du 19 au 21 novembre 2025, immédiatement après la réunion de la Consultation des Parties prévue le 18 novembre 2025.

15. Adoption de la liste des décisions

Adopter la liste des décisions.